

AGENCE FINANCIERE DE BASSIN  
"SEINE-NORMANDIE"

DELIBERATION N° 88-49 DU 6 janvier 1989  
RELATIVE A LA RATIFICATION DE LA DECISION  
MODIFICATIVE N° 6 DU BUDGET DE 1988 DE  
L'AGENCE FINANCIERE DE BASSIN SEINE-NORMANDIE

---

Le conseil d'administration de l'agence :

- Vu la délibération n° 87-29 du 10 novembre 1987 relative à la consultation écrite du conseil pour la ratification de décisions modificatives provisoires

- Vu la décision modificative provisoire n° 6 du budget 1988 de l'agence

D E L I B E R E

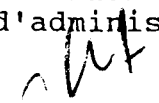
ARTICLE UNIQUE

La décision modificative n° 6 du budget de 1988 de l'agence est ratifiée.

Le Secrétaire,  
Directeur de l'agence

  
C. FABRET

Le Président du  
conseil d'administration

  
O. PHILIP

AGENCE FINANCIERE DE BASSIN  
"SEINE-NORMANDIE"

DELIBERATION N° DU  
RELATIVE A LA RATIFICATION DE LA DECISION  
MODIFICATIVE N° 6 DU BUDGET DE 1988 DE  
L'AGENCE FINANCIERE DE BASSIN SEINE-NORMANDIE

---

Le conseil d'administration de l'agence :

- Vu la délibération n° 87-29 du 10 novembre 1987 relative à la consultation écrite du conseil pour la ratification de décisions modificatives provisoires
- Vu la décision modificative provisoire n° 6 du budget 1988 de l'agence

D E L I B E R E

ARTICLE UNIQUE

La décision modificative n° 6 du budget de 1988 de l'agence est ratifiée.

Le Secrétaire,  
Directeur de l'agence

Le Président du  
conseil d'administration

C. FABRET

. O. PHILIP

Monsieur André SANTINI  
administrateur de l'agence émet un vote favorable (1)  
~~défavorable~~ (1)

DATE : 26/12/88

Signature :

*A. Santini*

(1) rayer la ~~mention~~ inutile

AGENCE FINANCIERE DE BASSIN  
"SEINE-NORMANDIE"

DELIBERATION N° DU  
RELATIVE A LA RATIFICATION DE LA DECISION  
MODIFICATIVE N° 6 DU BUDGET DE 1988 DE  
L'AGENCE FINANCIERE DE BASSIN SEINE-NORMANDIE

---

Le conseil d'administration de l'agence :

- Vu la délibération n° 87-29 du 10 novembre 1987 relative à la consultation écrite du conseil pour la ratification de décisions modificatives provisoires
- Vu la décision modificative provisoire n° 6 du budget 1988 de l'agence

D E L I B E R E

ARTICLE UNIQUE

La décision modificative n° 6 du budget de 1988 de l'agence est ratifiée.

Le Secrétaire,  
Directeur de l'agence

Le Président du  
conseil d'administration

C. FABRET

O. PHILIP

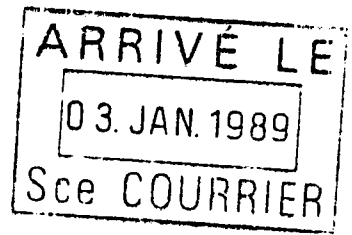
Monsieur Michel ANSART  
administrateur de l'agence émet un vote favorable (1)  
~~défavorable (1)~~

DATE : 28 décembre 1988

Signature :

(1) rayer la mention inutile





AGENCE FINANCIERE DE BASSIN  
"SEINE-NORMANDIE"

DELIBERATION N° DU  
RELATIVE A LA RATIFICATION DE LA DECISION  
MODIFICATIVE N° 6 DU BUDGET DE 1988 DE  
L'AGENCE FINANCIERE DE BASSIN SEINE-NORMANDIE

Le conseil d'administration de l'agence :

- Vu la délibération n° 87-29 du 10 novembre 1987 relative à la consultation écrite du conseil pour la ratification de décisions modificatives provisoires
- Vu la décision modificative provisoire n° 6 du budget 1988 de l'agence

D E L I B E R E

ARTICLE UNIQUE

La décision modificative n° 6 du budget de 1988 de l'agence est ratifiée.

Le Secrétaire,  
Directeur de l'agence

Le Président du  
conseil d'administration

C. FABRET

O. PHILIP

Monsieur Jean-Louis FANOST  
administrateur de l'agence émet un vote favorable (1)  
~~défavorable~~ (1)

DATE : 30 Decem bre 1988

Signature : *Fanost*

(1) rayer la mention inutile

AGENCE FINANCIERE DE BASSIN  
"SEINE-NORMANDIE"

DELIBERATION N° DU  
RELATIVE A LA RATIFICATION DE LA DECISION  
MODIFICATIVE N° 6 DU BUDGET DE 1988 DE  
L'AGENCE FINANCIERE DE BASSIN SEINE-NORMANDIE

---

Le conseil d'administration de l'agence :

- Vu la délibération n° 87-29 du 10 novembre 1987 relative à la consultation écrite du conseil pour la ratification de décisions modificatives provisoires
- Vu la décision modificative provisoire n° 6 du budget 1988 de l'agence

D E L I B E R E

ARTICLE UNIQUE

La décision modificative n° 6 du budget de 1988 de l'agence est ratifiée.

Le Secrétaire,  
Directeur de l'agence


Le Président du  
conseil d'administration

C. FABRET

O. PHILIP

Monsieur Jean MAYNADIE  
administrateur de l'agence émet un vote favorable (1)  
~~défavorable (1)~~

DATE : le 3 - 1 - 89

Signature : 

(1) rayer la mention inutile

AGENCE FINANCIERE DE BASSIN  
"SEINE-NORMANDIE"

DELIBERATION N°           DU  
RELATIVE A LA RATIFICATION DE LA DECISION  
MODIFICATIVE N° 6 DU BUDGET DE 1988 DE  
L'AGENCE FINANCIERE DE BASSIN SEINE-NORMANDIE

---

Le conseil d'administration de l'agence :

- Vu la délibération n° 87-29 du 10 novembre 1987 relative à la consultation écrite du conseil pour la ratification de décisions modificatives provisoires
- Vu la décision modificative provisoire n° 6 du budget 1988 de l'agence

D E L I B E R E

ARTICLE UNIQUE

La décision modificative n° 6 du budget de 1988 de l'agence est ratifiée.

Le Secrétaire,  
Directeur de l'agence


Le Président du  
conseil d'administration

C. FABRET

O. PHILIP

Monsieur Jean GULUDEC  
administrateur de l'agence émet un vote favorable (1)  
~~défavorable~~ (1)

DATE : 2/01/89

Signature : 

(1) rayer la mention inutile

AGENCE FINANCIERE DE BASSIN  
"SEINE-NORMANDIE"

DELIBERATION N°                    DU  
RELATIVE A LA RATIFICATION DE LA DECISION  
MODIFICATIVE N° 6 DU BUDGET DE 1988 DE  
L'AGENCE FINANCIERE DE BASSIN SEINE-NORMANDIE

---

Le conseil d'administration de l'agence :

- Vu la délibération n° 87-29 du 10 novembre 1987 relative à la consultation écrite du conseil pour la ratification de décisions modificatives provisoires
- Vu la décision modificative provisoire n° 6 du budget 1988 de l'agence

D E L I B E R E

ARTICLE UNIQUE

La décision modificative n° 6 du budget de 1988 de l'agence est ratifiée.

Le Secrétaire,  
Directeur de l'agence

Le Président du  
conseil d'administration

C. FABRET

O. PHILIP

Monsieur Daniel BOULLE  
administrateur de l'agence émet un vote favorable (1)  
~~défavorable (1)~~

DATE :

17.11.88

Signature :



(1) rayer la mention inutile

AGENCE FINANCIERE DE BASSIN  
"SEINE-NORMANDIE"

DELIBERATION N° DU  
RELATIVE A LA RATIFICATION DE LA DECISION  
MODIFICATIVE N° 6 DU BUDGET DE 1988 DE  
L'AGENCE FINANCIERE DE BASSIN SEINE-NORMANDIE

Le conseil d'administration de l'agence :

- Vu la délibération n° 87-29 du 10 novembre 1987 relative à la consultation écrite du conseil pour la ratification de décisions modificatives provisoires
- Vu la décision modificative provisoire n° 6 du budget 1988 de l'agence

D E L I B E R E

ARTICLE UNIQUE

La décision modificative n° 6 du budget de 1988 de l'agence est ratifiée.

Le Secrétaire,  
Directeur de l'agence

Le Président du  
conseil d'administration

C. FABRET

O. PHILIP

Monsieur Alfred-Marcel VINCENT  
administrateur de l'agence émet un vote favorable (1)  
~~défavorable (1)~~

DATE :

26/12/88

Signature :



(1) rayer la mention inutile  
Alfred-Marcel VINCENT  
Conseiller Général de la Seine-Saint-Denis  
Conseiller Régional d'Ile-de-France  
MAIRE DE LIVRY-GARGAN



AGENCE FINANCIERE DE BASSIN  
"SEINE-NORMANDIE"

DELIBERATION N°                    DU  
RELATIVE A LA RATIFICATION DE LA DECISION  
MODIFICATIVE N° 6 DU BUDGET DE 1988 DE  
L'AGENCE FINANCIERE DE BASSIN SEINE-NORMANDIE

---

Le conseil d'administration de l'agence :

- Vu la délibération n° 87-29 du 10 novembre 1987 relative à la consultation écrite du conseil pour la ratification de décisions modificatives provisoires
- Vu la décision modificative provisoire n° 6 du budget 1988 de l'agence

D E L I B E R E

ARTICLE UNIQUE

La décision modificative n° 6 du budget de 1988 de l'agence est ratifiée.

Le Secrétaire,  
Directeur de l'agence

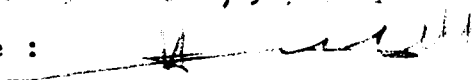
Le Président du  
conseil d'administration

C. FABRET

O. PHILIP

Monsieur Jean HENAFF  
administrateur de l'agence émet un vote favorable (1)  
~~défavorable (1)~~

DATE : 26/11/88

Signature : 

(1) rayer la mention inutile

AGENCE FINANCIERE DE BASSIN  
"SEINE-NORMANDIE"

DELIBERATION N° DU  
RELATIVE A LA RATIFICATION DE LA DECISION  
MODIFICATIVE N° 6 DU BUDGET DE 1988 DE  
L'AGENCE FINANCIERE DE BASSIN SEINE-NORMANDIE

---

Le conseil d'administration de l'agence :

- Vu la délibération n° 87-29 du 10 novembre 1987 relative à la consultation écrite du conseil pour la ratification de décisions modificatives provisoires
- Vu la décision modificative provisoire n° 6 du budget 1988 de l'agence

D E L I B E R E

ARTICLE UNIQUE

La décision modificative n° 6 du budget de 1988 de l'agence est ratifiée.

Le Secrétaire,  
Directeur de l'agence

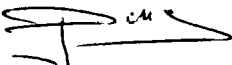
Le Président du  
conseil d'administration

C. FABRET

O. PHILIP

Monsieur Jean DESSE  
administrateur de l'agence émet un vote favorable (1)  
~~défavorable (1)~~

DATE : 27 décembre 1988

Signature : 

(1) rayer la mention inutile

AGENCE FINANCIERE DE BASSIN  
"SEINE-NORMANDIE"

DELIBERATION N° DU  
RELATIVE A LA RATIFICATION DE LA DECISION  
MODIFICATIVE N° 6 DU BUDGET DE 1988 DE  
L'AGENCE FINANCIERE DE BASSIN SEINE-NORMANDIE

---

Le conseil d'administration de l'agence :

- Vu la délibération n° 87-29 du 10 novembre 1987 relative à la consultation écrite du conseil pour la ratification de décisions modificatives provisoires

- Vu la décision modificative provisoire n° 6 du budget 1988 de l'agence

D E L I B E R E

ARTICLE UNIQUE

La décision modificative n° 6 du budget de 1988 de l'agence est ratifiée.

Le Secrétaire,  
Directeur de l'agence

Le Président du  
conseil d'administration

C. FABRET

O. PHILIP

Madame Aline GODARD  
administrateur de l'agence émet un vote favorable (1)  
~~défavorable (1)~~

DATE :

Signature :

(1) rayer la mention inutile

AGENCE FINANCIERE DE BASSIN  
"SEINE-NORMANDIE"

DELIBERATION N° DU  
RELATIVE A LA RATIFICATION DE LA DECISION  
MODIFICATIVE N° 6 DU BUDGET DE 1988 DE  
L'AGENCE FINANCIERE DE BASSIN SEINE-NORMANDIE

Le conseil d'administration de l'agence :

- Vu la délibération n° 87-29 du 10 novembre 1987 relative à la consultation écrite du conseil pour la ratification de décisions modificatives provisoires
- Vu la décision modificative provisoire n° 6 du budget 1988 de l'agence

D E L I B E R E

ARTICLE UNIQUE

La décision modificative n° 6 du budget de 1988 de l'agence est ratifiée.

Le Secrétaire,  
Directeur de l'agence

Le Président du  
conseil d'administration

C. FABRET

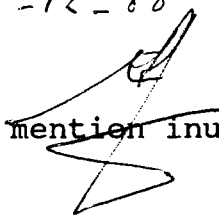
O. PHILIP

Monsieur Etienne LEPRETRE  
administrateur de l'agence émet un vote favorable (1)  
~~défavorable~~-(1)

DATE : 24 - 12 - 88

Signature :

(1) rayer la mention inutile



AGENCE FINANCIERE DE BASSIN  
"SEINE-NORMANDIE"

DELIBERATION N°                    DU  
RELATIVE A LA RATIFICATION DE LA DECISION  
MODIFICATIVE N° 6 DU BUDGET DE 1988 DE  
L'AGENCE FINANCIERE DE BASSIN SEINE-NORMANDIE

---

Le conseil d'administration de l'agence :

- Vu la délibération n° 87-29 du 10 novembre 1987 relative à la consultation écrite du conseil pour la ratification de décisions modificatives provisoires
- Vu la décision modificative provisoire n° 6 du budget 1988 de l'agence

D E L I B E R E

ARTICLE UNIQUE

La décision modificative n° 6 du budget de 1988 de l'agence est ratifiée.

Le Secrétaire,  
Directeur de l'agence

Le Président du  
conseil d'administration

C. FABRET

O. PHILIP

Monsieur Gaston RICHARD  
administrateur de l'agence émet un vote favorable (1)  
~~désfavorable~~ (1)

DATE :

*27/xu/88*

Signature :

*[Signature]*

(1) rayer la mention inutile

AGENCE FINANCIERE DE BASSIN  
"SEINE-NORMANDIE"

DELIBERATION N° DU  
RELATIVE A LA RATIFICATION DE LA DECISION  
MODIFICATIVE N° 6 DU BUDGET DE 1988 DE  
L'AGENCE FINANCIERE DE BASSIN SEINE-NORMANDIE

---

Le conseil d'administration de l'agence :

- Vu la délibération n° 87-29 du 10 novembre 1987 relative à la consultation écrite du conseil pour la ratification de décisions modificatives provisoires
- Vu la décision modificative provisoire n° 6 du budget 1988 de l'agence

D E L I B E R E

ARTICLE UNIQUE

La décision modificative n° 6 du budget de 1988 de l'agence est ratifiée.

Le Secrétaire,  
Directeur de l'agence

Le Président du  
conseil d'administration

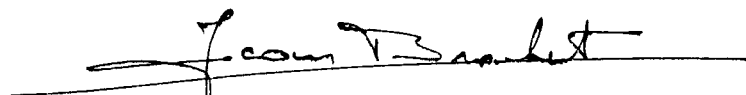
C. FABRET

O. PHILIP

Monsieur Jean BRACHET  
administrateur de l'agence émet un vote favorable (1)  
~~—défavorable—(1)~~

DATE : 27.12.88

Signature :



(1) rayer la mention inutile

AGENCE FINANCIERE DE BASSIN  
"SEINE-NORMANDIE"

DELIBERATION N° DU  
RELATIVE A LA RATIFICATION DE LA DECISION  
MODIFICATIVE N° 6 DU BUDGET DE 1988 DE  
L'AGENCE FINANCIERE DE BASSIN SEINE-NORMANDIE

---

Le conseil d'administration de l'agence :

- Vu la délibération n° 87-29 du 10 novembre 1987 relative à la consultation écrite du conseil pour la ratification de décisions modificatives provisoires
- Vu la décision modificative provisoire n° 6 du budget 1988 de l'agence

D E L I B E R E

ARTICLE UNIQUE

La décision modificative n° 6 du budget de 1988 de l'agence est ratifiée.

Le Secrétaire,  
Directeur de l'agence

Le Président du  
conseil d'administration

C. FABRET

O. PHILIP

Monsieur Hubert COLIN  
administrateur de l'agence émet un vote favorable (1)  
~~défavorable~~ (1)

DATE : *Vingt uni décembre 1988*

Signature : *[Signature]*

(1) rayer la mention inutile

AGENCE FINANCIERE DE BASSIN  
"SEINE-NORMANDIE"

DELIBERATION N°                    DU  
RELATIVE A LA RATIFICATION DE LA DECISION  
MODIFICATIVE N° 6 DU BUDGET DE 1988 DE  
L'AGENCE FINANCIERE DE BASSIN SEINE-NORMANDIE

---

Le conseil d'administration de l'agence :

- Vu la délibération n° 87-29 du 10 novembre 1987 relative à la consultation écrite du conseil pour la ratification de décisions modificatives provisoires
- Vu la décision modificative provisoire n° 6 du budget 1988 de l'agence

D E L I B E R E

ARTICLE UNIQUE

La décision modificative n° 6 du budget de 1988 de l'agence est ratifiée.

Le Secrétaire,  
Directeur de l'agence

Le Président du  
conseil d'administration

C. FABRET

O. PHILIP

Monsieur Claude SIRAUT  
administrateur de l'agence émet un vote favorable (1)  
~~défavorable~~ (1)

DATE : 27 Décembre 1988

Signature :



(1) rayer la mention inutile



AGENCE FINANCIERE DE BASSIN  
"SEINE-NORMANDIE"

DELIBERATION N° DU  
RELATIVE A LA RATIFICATION DE LA DECISION  
MODIFICATIVE N° 6 DU BUDGET DE 1988 DE  
L'AGENCE FINANCIERE DE BASSIN SEINE-NORMANDIE

---

Le conseil d'administration de l'agence :

- Vu la délibération n° 87-29 du 10 novembre 1987 relative à la consultation écrite du conseil pour la ratification de décisions modificatives provisoires
- Vu la décision modificative provisoire n° 6 du budget 1988 de l'agence

D E L I B E R E

ARTICLE UNIQUE

La décision modificative n° 6 du budget de 1988 de l'agence est ratifiée.

Le Secrétaire,  
Directeur de l'agence

Le Président du  
conseil d'administration

C. FABRET

O. PHILIP

Monsieur Paul-Louis TENAILLON  
administrateur de l'agence émet un vote favorable (1)  
~~défavorable (2)~~

DATE :

Signature :

(1) rayer la mention inutile

9.21.89  
*Tenaillon*

AGENCE FINANCIERE DE BASSIN  
"SEINE-NORMANDIE"

DELIBERATION N° DU  
RELATIVE A LA RATIFICATION DE LA DECISION  
MODIFICATIVE N° 6 DU BUDGET DE 1988 DE  
L'AGENCE FINANCIERE DE BASSIN SEINE-NORMANDIE

---

Le conseil d'administration de l'agence :

- Vu la délibération n° 87-29 du 10 novembre 1987 relative à la consultation écrite du conseil pour la ratification de décisions modificatives provisoires

- Vu la décision modificative provisoire n° 6 du budget 1988 de l'agence

D E L I B E R E

ARTICLE UNIQUE

La décision modificative n° 6 du budget de 1988 de l'agence est ratifiée.

Le Secrétaire,  
Directeur de l'agence


Le Président du  
conseil d'administration

C. FABRET

O. PHILIP

Monsieur Marcel LARMANOU  
administrateur de l'agence émet un vote favorable (1)  
~~défavorable (1)~~

DATE : 12.101.89

Signature : 

(1) rayer la mention inutile

AGENCE FINANCIERE DE BASSIN  
"SEINE-NORMANDIE"

DELIBERATION N° DU  
RELATIVE A LA RATIFICATION DE LA DECISION  
MODIFICATIVE N° 6 DU BUDGET DE 1988 DE  
L'AGENCE FINANCIERE DE BASSIN SEINE-NORMANDIE

---

Le conseil d'administration de l'agence :

- Vu la délibération n° 87-29 du 10 novembre 1987 relative à la consultation écrite du conseil pour la ratification de décisions modificatives provisoires

- Vu la décision modificative provisoire n° 6 du budget 1988 de l'agence

D E L I B E R E

ARTICLE UNIQUE

La décision modificative n° 6 du budget de 1988 de l'agence est ratifiée.

Le Secrétaire,  
Directeur de l'agence


Le Président du  
conseil d'administration

C. FABRET

O. PHILIP

Monsieur Jean-Michel YOLIN  
administrateur de l'agence émet un vote favorable (1)  
~~défavorable~~ (1)

DATE : 4 1 1989

Signature : 

(1) rayer la mention inutile



AGENCE FINANCIERE DE BASSIN  
"SEINE-NORMANDIE"

DELIBERATION N°                    DU  
RELATIVE A LA RATIFICATION DE LA DECISION  
MODIFICATIVE N° 6 DU BUDGET DE 1988 DE  
L'AGENCE FINANCIERE DE BASSIN SEINE-NORMANDIE

Le conseil d'administration de l'agence :

- Vu la délibération n° 87-29 du 10 novembre 1987 relative à la consultation écrite du conseil pour la ratification de décisions modificatives provisoires
- Vu la décision modificative provisoire n° 6 du budget 1988 de l'agence

D E L I B E R E

ARTICLE UNIQUE

La décision modificative n° 6 du budget de 1988 de l'agence est ratifiée.

Le Secrétaire,  
Directeur de l'agence

Le Président du  
conseil d'administration

C. FABRET

O. PHILIP

Monsieur Daniel MERAUD  
administrateur de l'agence émet un vote favorable (1)  
~~défavorable (1)~~

DATE : 4/03/89.

Signature :

(1) rayer la mention inutile

*Meraud*

SDAF  
6-1-88

AGENCE FINANCIERE DE BASSIN  
"SEINE-NORMANDIE"

DELIBERATION N° DU  
RELATIVE A LA RATIFICATION DE LA DECISION  
MODIFICATIVE N° 6 DU BUDGET DE 1988 DE  
L'AGENCE FINANCIERE DE BASSIN SEINE-NORMANDIE

Le conseil d'administration de l'agence :

- Vu la délibération n° 87-29 du 10 novembre 1987 relative à la consultation écrite du conseil pour la ratification de décisions modificatives provisoires
- Vu la décision modificative provisoire n° 6 du budget 1988 de l'agence

D E L I B E R E

ARTICLE UNIQUE

La décision modificative n° 6 du budget de 1988 de l'agence est ratifiée.

Le Secrétaire,  
Directeur de l'agence

Le Président du  
conseil d'administration

C. FABRET

O. PHILIP

Monsieur Jean-Jacques CAUSSIN  
administrateur de l'agence émet un vote favorable (1)  
~~défavorable (1)~~

DATE :

le 8-1-88

Signature :

(1) rayer la mention inutile

AGENCE FINANCIERE DE BASSIN  
"SEINE-NORMANDIE"

DELIBERATION N° DU  
RELATIVE A LA RATIFICATION DE LA DECISION  
MODIFICATIVE N° 6 DU BUDGET DE 1988 DE  
L'AGENCE FINANCIERE DE BASSIN SEINE-NORMANDIE

---

Le conseil d'administration de l'agence :

- Vu la délibération n° 87-29 du 10 novembre 1987 relative à la consultation écrite du conseil pour la ratification de décisions modificatives provisoires

- Vu la décision modificative provisoire n° 6 du budget 1988 de l'agence

D E L I B E R E

ARTICLE UNIQUE

La décision modificative n° 6 du budget de 1988 de l'agence est ratifiée.

Le Secrétaire,  
Directeur de l'agence

Le Président du  
conseil d'administration

C. FABRET

O. PHILIP

Monsieur Ivan CHERET  
administrateur de l'agence émet un vote favorable (1)  
~~défavorable (1)~~

DATE :

3-1-1989

Signature :



(1) rayer la mention inutile

**SECRETARIAT D'ETAT  
AUPRES DU PREMIER MINISTRE  
CHARGE DE L'ENVIRONNEMENT**

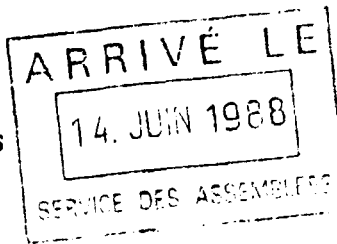
**DIRECTION DE L'EAU  
ET DE LA PREVENTION DES POLLUTIONS  
ET DES RISQUES.**

SERVICE DE L'EAU

Sous direction de la programmation  
de la coordination interministérielle  
et de la tutelle des agences financières  
de bassin

Bureau des agences de bassin

DEPPR/SE.CP/AS.VL



Neuilly, le - 6 JUIN 1988

LE DIRECTEUR DE L'EAU  
ET DE LA PREVENTION DES POLLUTIONS  
ET DES RISQUES

à

MESSIEURS LES DIRECTEURS DES  
AGENCES FINANCIERES DE BASSIN

OBJET: Préparation des conseils d'administration.  
Procédures d'approbation des budgets, des décisions modifi-  
catives et des comptes financiers des agences financières  
de bassin.

REF : Ma note du 22 avril 1988

Pour permettre à la direction du budget de donner en toute connais-  
sance de cause des instructions au trésorier-payeur général, son représentant  
aux conseils d'administration en tant qu'administrateur d'Etat, il convient  
maintenant, comme je vous l'ai demandé par note citée en référence, de communiquer  
les dossiers des conseils au bureau du budget, dont je vous ai également indi-  
qué l'adresse exacte, en même temps qu'aux autres administrateurs d'Etat, c'est-  
à-dire trois semaines à quinze jours avant la réunion desdits conseils.

Ainsi informé des problèmes, le budget sera en mesure de faire  
connaître sa position aux conseils par le vote de son représentant.

Par ailleurs, pour un bon déroulement des procédures indiquées en  
objet, je vous saurais gré de m'adresser sous le timbre "service de l'eau-  
sous-direction de la programmation, de la coordination interministérielle et  
de la tutelle des agences financières de bassin", les documents dont le détail  
suit:

1- APPROBATION DES BUDGETS ET DES DECISIONS MODIFICATIVES

- 6 exemplaires du projet d'arrêté d'approbation du budget ou de  
la décision modificative, établis sur papier blanc,
- 1 exemplaire de la note de présentation au conseil d'administration
- 2 exemplaires de la délibération du conseil, adoptant le budget  
ou la décision modificative, signée de son président.

Après signature de l'arrêté, un exemplaire vous sera adressé pour  
notification.

	PROPOSITION	ATTRIBUTION	ELEM. REPONSE	VAL. INST. LIC.	INFORMA. ET	COMPT. ET
SG				X	X	
P						
R						
AF				X		
RE				X	X	

2- APPROBATION DES COMPTES FINANCIERS

- 5 exemplaires du compte financier, dont un exemplaire original établi par l'agent comptable,
- un exemplaire de la note de présentation au conseil d'administration,
- 2 exemplaires de la délibération de ce conseil, approuvant le compte financier, signé de son président.

L'exemplaire original du compte financier vous sera retourné après avoir été visé pour approbation par le contrôleur financier près les agences financières de bassin et moi-même.

REMARQUE IMPORTANTE: les documents demandés devront parvenir à mes services dans le délai le plus bref après la réunion du conseil d'administration qui a adopté le budget, la décision modificative ou le compte financier considéré.

En dehors de l'envoi de ces documents budgétaires et financiers nécessaires au bon déroulement de la procédure d'approbation, il conviendra que vous m'adressiez, par courrier séparé, pour diffusion dans mes services, 5 exemplaires du document "budget primitif" tel qu'il a été adopté par le conseil d'administration ( et non plus 10 exemplaires comme il était demandé auparavant).

Le Directeur de l'Eau et de la Prévention  
des Pollutions et des Risques  
délégué aux Risques Majeurs

Thierry CHAMSOLE





AGENCE FINANCIERE DE BASSIN  
"SEINE-NORMANDIE"

DELIBERATION N°                    DU  
RELATIVE A LA RATIFICATION DE LA DECISION  
MODIFICATIVE N° 6 DU BUDGET DE 1988 DE  
L'AGENCE FINANCIERE DE BASSIN SEINE-NORMANDIE

---

Le conseil d'administration de l'agence :

- Vu la délibération n° 87-29 du 10 novembre 1987 relative à la consultation écrite du conseil pour la ratification de décisions modificatives provisoires

- Vu la décision modificative provisoire n° 6 du budget 1988 de l'agence

D E L I B E R E

ARTICLE UNIQUE

La décision modificative n° 6 du budget de 1988 de l'agence est ratifiée.

Le Secrétaire,  
Directeur de l'agence

Le Président du  
conseil d'administration

C. FABRET

O. PHILIP

Monsieur Philippe de BOURGOING  
administrateur de l'agence émet un vote favorable (1)  
~~défavorable~~ (1)

DATE : 23.1.1989

Signature :

(1) rayer la mention inutile

AGENCE FINANCIERE DE BASSIN  
"SEINE-NORMANDIE"

DELIBERATION N°                    DU  
RELATIVE A LA RATIFICATION DE LA DECISION  
MODIFICATIVE N° 6 DU BUDGET DE 1988 DE  
L'AGENCE FINANCIERE DE BASSIN SEINE-NORMANDIE

---

Le conseil d'administration de l'agence :

- Vu la délibération n° 87-29 du 10 novembre 1987 relative à la consultation écrite du conseil pour la ratification de décisions modificatives provisoires

- Vu la décision modificative provisoire n° 6 du budget 1988 de l'agence

D E L I B E R E

ARTICLE UNIQUE

La décision modificative n° 6 du budget de 1988 de l'agence est ratifiée.

Le Secrétaire,  
Directeur de l'agence

Le Président du  
conseil d'administration

C. FABRET

O. PHILIP

Monsieur Philippe GIARD  
administrateur de l'agence émet un vote favorable (1)  
~~défavorable~~ (1)

DATE :

Signature :



(1) rayer la mention inutile

AGENCE FINANCIERE DE BASSIN  
"SEINE-NORMANDIE"

ANNEXE  
29.11.1988  
Soc. Générale

DELIBERATION N° DU  
RELATIVE A LA RATIFICATION DE LA DECISION  
MODIFICATIVE N° 6 DU BUDGET DE 1988 DE  
L'AGENCE FINANCIERE DE BASSIN SEINE-NORMANDIE

Le conseil d'administration de l'agence :

- Vu la délibération n° 87-29 du 10 novembre 1987 relative à la consultation écrite du conseil pour la ratification de décisions modificatives provisoires
- Vu la décision modificative provisoire n° 6 du budget 1988 de l'agence

D E L I B E R E

ARTICLE UNIQUE

La décision modificative n° 6 du budget de 1988 de l'agence est ratifiée.

Le Secrétaire,  
Directeur de l'agence

Le Président du  
conseil d'administration

C. FABRET

O. PHILIP

Monsieur Georges FRANKART  
administrateur de l'agence émet un vote favorable (1)  
~~défavorable~~

DATE : 24 mars 1989

Signature :

(1) rayer la mention inutile

